

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

Date de Convocation :

20 mai 2025

Date d'affichage :

20 mai 2025

Publication internet :

6 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq

le 2 juin

Le Conseil Municipal de la Commune de NOHANT-EN-GRACAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
Mr PERROCHON Serge, Maire.

PRESENTS : MM PERROCHON Serge - PETIT Jean-Marc-ROUX Didier- Mmes BOUQUET Isabelle-DRAPT Anne- CAILLAUD Anne-Marie - MM CHANTELAT Jérôme- PLESSARD Hervé.

ABSENTS : MM DURIS Jeremy- PETIT Guillaume.

Secrétaire : Madame DRAPT Anne.

Délibération 2025-14

TOITURE DU LOGEMENT LOCATIF 5 RUE DE L'EGLISE

Vu la délibération 2021-35 du 10 décembre 2021, Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la société Thierry Couloir de Thénieux a cessé son activité.

La SARL BOUCHART avait été sollicitée par Monsieur le Maire mais cette démarche est restée sans réponse et de ce fait Monsieur le Maire présente à l'assemblée trois nouveaux devis fournis par des entreprises locales.

ENTREPRISES	T.T.C.
SARL GAUGRY	52 095,55 €
EIRL ROSSIGNOL	43 725,60 €
EURL HABAULT	48 939,13 €

Après examen et concertation, le conseil municipal décide de retenir l'EURL HABAULT de Vatan pour un montant de 48 939,13 euros T.T.C puisque les prestations proposées correspondent à l'attente de celles demandées par Monsieur le Maire.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a questionné les trois entreprises et vu de l'urgence des travaux, l'entreprise HABAULT s'engage à débiter le chantier en fin d'année 2025 voir début 2026.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ces travaux sont budgétés au Budget Primitif 2025, article 2138

Voté à l'unanimité.

Délibération 2025-15

REFECTION DIVERS CHEMINS RURAUX

Monsieur Didier ROUX, Adjoint, présente le dossier.

Afin de procéder à la réfection en partie des chemins suivants : Chemin de la Chaussée, Chemin des Bois Clairs, Chemin des Belles Filles, Chemin des Brosses ; deux entreprises ont été sollicitées :

ENTREPRISES	T.T.C.
SARL MERY Emmanuel	27 612,60 €
SARL PERRAGIN et Fils	8 592,00 €

Monsieur ROUX rappelle que les travaux demandés sont identiques.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de retenir la SARL PERRAGIN pour un montant de T.T.C. de 8 592,00 Euros.

Par ailleurs, un devis complémentaire sera demandé à l'entreprise retenue pour les chemins de l'Etourneau et des Berthaudes, notamment.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ces travaux sont budgétés au Budget Primitif 2025, article 615231.

Voté à l'unanimité.

Délibération 2025-16

ACHAT COLUMBARIUMS

Vu la disparité des descriptifs et des propositions, le conseil décide de surseoir ce dossier.

De nouveaux devis et précisions seront demandés notamment sur la mise en place d'un puits de dispersion et ses accessoires.

Voté à l'unanimité.

Délibération 2025-17

DEVIS POUR ARROSAGE AUTOMATIQUE

Monsieur le Maire demande aux conseillers de prendre connaissance des devis.

Le conseil, après avoir délibéré, décide de poursuivre les recherches pour trouver des entreprises spécialisées et moins coûteuses.

Voté à l'unanimité.

Délibération 2025-18

ASSURANCE VIE DE MADAME ARNAULT ELISABETH

Vu la délibération 2025-04 du 3 mars 2025,

Monsieur le Maire informe les conseillers que la Banque Postale a versé la somme de 3 388,29 euros à la Commune de Nohant-en-Graçay.

.../...

Délibération 2025-19

**MISE EN PLACE DE LA BASE ADRESSE LOCALE
(BAL)**

La loi 3DS impose de rassembler l'ensemble des adresses communales et leur géolocalisation dans un fichier standardisé dénommé « *Base Adresse Locale* ». La création de ce fichier et son alimentation relèvent de la commune et est obligatoire **depuis le 1er juin 2024**.

Cette base locale sera ensuite transmise dans la Base Adresse Nationale.

Le conseil municipal a mis en place la dénomination et la numérotation des rues et des hameaux de la Commune mais ces éléments doivent être mis dans la Base de données.

Afin de réaliser cette mise en place, Monsieur le Maire propose au conseil de confier cette mission à la Poste, reconnue « référent par l'Etat ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE de confier cette mission à la Poste pour un montant de 1 610,64 euros T.T.C.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Voté à l'unanimité.

Délibération 2025-20

**DEMANDE DE TARIFS PREFERENTIELS POUR LA
LOCATION DE LA SALLE DES FETES PAR LES
ASSOCIATIONS GRACAYAISES**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le centre Socio Culturel de Graçay est en travaux et de ce fait certaines associations ont fait une réservation pour la salle des Fêtes de Nohant-en-Graçay et ces dernières souhaitent obtenir un tarif de location plus adapté.

Monsieur le Maire propose donc aux conseillers de pratiquer un tarif préférentiel pour les collectivités ou associations extérieures dans un but non lucratif et donne lecture des demandes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de fixer le même tarif que pour les associations communales soit 100 euros pour la salle, 30 euros pour la cuisine et si nécessaire chauffage 50 euros.

Monsieur le Maire informera les associations demandeuses dans ce sens.

Voté à l'unanimité.

.../...

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

FLEURISSEMENT 2025

Monsieur PETIT Jean-Marc, Adjoint, informe les conseillers que le fleurissement 2025 coûtera 2 763,55 euros répartis comme suite :

- 743,55 euros pour les 17 jardinières et 4 suspensions.
- 2 020,00 euros pour les diverses plantes annuelles.

Cette dépense est inscrite au budget primitif 2025, article 6068.

PARC EOLIEN DE LONGCHAMPS

Monsieur le Maire informe les conseillers que les quatre premières éoliennes implantées sur la commune doivent être changées.

L'entreprise Energie TEAM a été choisie pour réaliser l'étude de faisabilité.

Le conseil municipal devra émettre un avis lors d'une prochaine réunion.

VENUE DE MADAME DELPHINE PIETU

Monsieur le Maire informe les conseillers que Madame Delphine PIETU, conseillère départementale, viendra les rencontrer le mercredi 11 juin 2025 à 18 heures 15 en Mairie.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire



S. PERROCHON



La Secrétaire,



A. DRAPT